

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AE4

présenté par

Mme Hamélet, M. Bigot, M. Bovet, M. Buisson, M. Chenu, Mme Robert-Dehault, M. de Fleurian,
M. Dragon, M. Guiniot, M. Jolly, Mme Josserand, Mme Le Pen, Mme Alexandra Masson,
M. Pfeffer et M. Rambaud

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	360 259 295
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	0	360 259 295
SOLDE	-360 259 295	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de retirer les crédits, d'un montant de 360 259 295 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, de l'action n° 12 « Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) » du programme n° 181 « Prévention des risques ».

Les crédits pour l'ADEME n'ont cessé d'augmenter depuis la loi de finance pour 2021, quand elle était déjà pourvue de 547 890 705 € de crédits. Or l'ADEME est une agence qui se fait souvent la courroie de transmission d'une idéologie faussement écologique, qui entraîne des coûts pour la collectivité et qui se traduit par des sources d'embarras supplémentaires pour les usagers et entreprises.

L'ADEME soutient également une pléthore de projets dont l'utilité réelle paraît quelque peu obscure et dont on se demande s'il est responsable de les financer en période de disette budgétaire (ex. « actions sur le sujet de l'adaptation au changement climatique afin d'intégrer la dimension adaptation pour accompagner tous les acteurs dans la définition et la mise en œuvre de trajectoires Climat, conjuguant atténuation et adaptation »).

Cet amendement propose de revenir au montant des crédits alloués à l'ADEME en 2021.